

Transparence et équité

pour une Université des Antilles ambitieuse

Élection au conseil d'administration (CA) de l'Université des Antilles, 24 novembre 2021

Dans le contexte actuel caractérisé par des mutations rapides et notre vulnérabilité aux risques, la Martinique et la Guadeloupe sont tenues d'évoluer vers un nouveau modèle fondé sur une meilleure appropriation des ressources environnementales disponibles et puisant son élan dans les dynamiques socio-culturelles qui leur sont propres. L'Université des Antilles, espace central de formation, de recherche et d'innovation doit par essence accompagner cette nécessaire évolution à travers sa politique d'établissement.

Le Conseil d'Administration de l'UA est l'organe central chargé d'élaborer la stratégie et de déterminer la politique de l'établissement. Il doit être un espace de :

- **Rassemblement de toutes les propositions et de toutes les énergies de tous les membres** de notre communauté universitaire ainsi que de celles de nos partenaires institutionnels et privés ;
- **Mise en cohérence de ces propositions plurielles** pour en faire une **véritable politique d'établissement** au service d'une vision ambitieuse du destin de l'université tenant compte de l'insertion de nos territoires dans la Caraïbe, de leur appartenance à l'Europe et de leur rapport au reste du monde.

Il est alors important que le Conseil d'Administration de l'UA **co-construise**, avec toutes les ressources et toutes les intelligences de nos territoires, **le contrat de l'établissement qu'il est chargé d'approuver**. Il s'agira par-là de :

- **Construire ensemble une véritable politique de développement de l'UA** répondant aux besoins de ses usagers et aux enjeux de nos territoires sur le court, moyen et long terme ;
- **Définir ensemble les investissements pluriannuels** à réaliser dans cette perspective ;
- **Répartir les moyens et les emplois à la hauteur de notre ambition, de manière pleinement transparente et équitable.**

Le CA doit être le **garant d'une politique ambitieuse** et ne doit en aucune façon être une chambre d'enregistrement. Le temps doit y être laissé à la discussion de tous ses membres et la collégialité doit y prévaloir.

Le CA doit être en mesure de **formuler des remarques constructives sur le rapport d'activité et le bilan social annuels de l'établissement**, qui doivent constituer des moments forts de discussion collective et d'échanges avec la gouvernance, où s'exprimeront librement toutes ses parties-prenantes : étudiants, personnels, partenaires extérieurs.

Le CA doit pouvoir **se prononcer valablement sur toutes les conventions importantes** à partir d'un rapport établi par l'un de ses membres ne faisant pas partie de la gouvernance.

Le CA doit être le garant, à travers l'ensemble de ses missions et compétences, du **plein respect des valeurs d'équité, de transparence, de probité et de respect** non seulement envers toutes les composantes de l'UA mais surtout envers toutes les personnes indépendamment de leurs statuts ou de leur sexe.

Nous affichons notre farouche détermination à **poursuivre sainement la construction de notre université telle que voulue par ceux qui l'ont bâtie** pour en faire un joyau de connaissances, de recherche et d'innovation au service du développement de la Martinique et de la Guadeloupe.

Créons notre avenir ensemble

Les candidat.e.s au conseil d'administration (CA) de la liste « Transparence et équité pour une université ambitieuse »

- | | |
|------------|---|
| Collège A. | Justin DANIEL (FDE), Carine DAVID (FDE), Fred CONSTANT (FDE) |
| Collège B. | Philippe HUNEL (STE), Aurélie ROGER (FDE), Michel TONDELLIER (FLSH) |
| Collège C. | Leila CARDOU (FLSH), Sylvain SOTIER (FLSH) |